

Pré-diagnostic

Inventaire hivernal

Projet agrivoltaïque - Montélier
(26120)



CLIENT

NOM	
ADRESSE	2 rue Guiglia - 06000 NICE
INTERLOCUTEUR	Lou Ann GIRIN – 06 71 76 06 16 – lou-ann.girin@electricitedazur.fr

ECR ENVIRONNEMENT

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION
04/12/2025	2	Rapport de pré-diagnostic : hiver

Rédacteurs	Contrôle interne
Etienne KAPSA Chargé d'études 	Aymeric Le Calvez Chargé d'études 

SOMMAIRE

1	<u>ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION.....</u>	<u>3</u>
1.1	LOCALISATION DU PROJET	3
1.2	TYPOLOGIE D'HABITATS	4
1.3	ESPACES NATURELS REMARQUABLES	6
2	<u>RESULTATS DE L'INVENTAIRE.....</u>	<u>8</u>
2.1	AVIFAUNE	9
2.2	MAMMIFERES	12
2.3	INSECTES	14

1 ELEMENTS DE CONTEXTUALISATION

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Montélier (26), la société Electricité d'Azur a confié à ECR Environnement la réalisation d'un pré-diagnostic comprenant un inventaire de terrain ainsi qu'une étude de contextualisation.

Un **inventaire hivernal** a été réalisé le **18/11/2025**. Il portait sur les groupes taxonomiques potentiellement détectables à cette période de l'année. Bien que la saison ne soit pas favorable à l'ensemble des groupes faunistiques, toute espèce observée a été notée. Seules les sections correspondant aux taxons inventoriés ou trouvés dans la bibliographie sont présentées : l'avifaune, les mammifères et les insectes.

1.1 Localisation du projet

Le site envisagé pour la réalisation du projet est d'une superficie de **13,9 hectares** sur une parcelle cultivée de maïs. Le site d'implantation se trouve en zone rurale agricole à environ 200 mètres d'altitude sur la commune de Montélier.

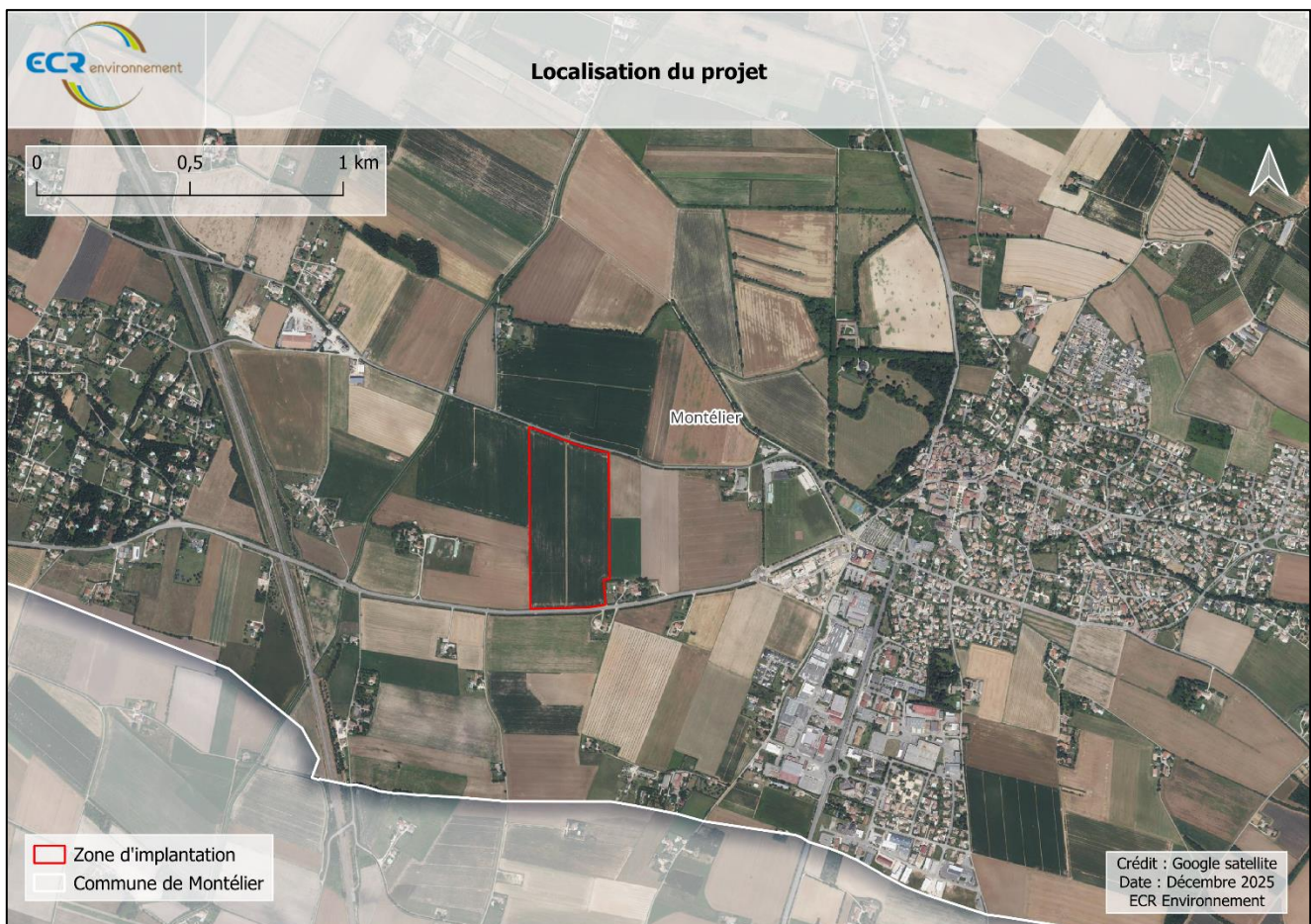


Figure 1 : Carte de localisation du site d'implantation

1.2 Typologie d'habitats

Le site d'implantation est composé de deux typologies d'habitats :

Tableau 1 : Habitats présents sur le site d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Code CB	Code Natura 2000 (DHFF)	Habitat de zones humides	Description	Surface (Ha)	Distribution (%)
Monocultures intensives	I1.1	-	-	Non	Les monocultures intensives retrouvées sur le site d'étude sont des systèmes agricoles caractérisés par la culture d'une seule espèce sur de grandes surfaces. Écologiquement, elles entraînent une forte simplification des habitats, une réduction de la biodiversité et une fragilisation des sols et des ressources en eau, tout en favorisant deux espèces floristiques exotiques envahissantes comme la Pomme épineuse (<i>Datura Stramonium</i>) et la Vergerette du Canda (<i>Erigeron canadensis</i>).	13,6	97,1
Végétations herbacées anthropiques	E5.1	87	-	Non	Les végétations herbacées anthropiques présentes en jonction des parcelles agricoles se distinguent par leur caractère artificiel et temporaire, puisqu'elles dépendent directement des activités humaines comme les jachères, les talus ou les friches. Elles accueillent surtout des espèces pionnières et généralistes, et participent davantage à la connectivité écologique. Cet espace accueille l'espèce exotique envahissante Vergerette du Canda (<i>Erigeron canadensis</i>).	0,4	2,9



Figure 2 : Typologie d'habitats au sein du site d'étude (source : Google Satellite)

Selon les critères floristiques et la nomenclature Corine Biotope, ces habitats ne sont pas considérés comme potentiellement humides au sens de la législation (articles L.214-7-1 et R.211-108). Pour rappel, dans le cadre du diagnostic zones humides, les critères pédologiques ont confirmé l'absence de zone humide sur le site d'étude.

1.3 Espaces naturels remarquables

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **Les zonages d'intérêts écologiques et d'inventaires du patrimoine naturel** : il s'agit des zonages qui ne sont ni protégés, ni opposables, mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- **Les zonages protégés du patrimoine naturel** : différentes modalités permettent de protéger un espace. Les 3 premières modalités concernent des espaces protégés mais non opposables. La dernière modalité définit quant à elle les zonages réglementaires opposables.
 - Protection au titre d'un texte international ou européen : il s'agit des Réserves de Biosphère ainsi que des Zones Humides d'importance internationale répertoriées dans la convention de Ramsar ;
 - Protection conventionnelle : il s'agit des sites Natura 2000 composés des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ou les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Grands Sites de France et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - Protection par la maîtrise foncière : il s'agit des terrains acquis par le Conservatoire du Littoral et les Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (CEN) ;
 - Protection réglementaire : il s'agit des zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'ouvrages tels que des travaux de terrassements peuvent être contraints voire interdits. On y compte les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB), les Arrêtés préfectoraux de Protection des Habitats Naturels (APHN), les Parcs Nationaux (PN), les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage, les Réserves Biologiques Intégrales et Dirigées, les Réserves Naturelles (RN) et les Réserves Naturelles Régionales (RNR).

Le tableau et la carte suivante permettent de recenser les différents zonages de protection, d'inventaires ou d'intérêt écologique présents sur du site d'implantation jusqu'à son aire d'étude éloignée (5 km).

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des espaces d'intérêt écologique ou réglementaire situés dans les 5km autour de la zone d'implantation

Statut du périmètre	Dénomination	Distance au projet
ZNIEFF Type 1	Aéroport de Valence-Chabeuil (820030184)	2700 mètres à l'ouest du site d'implantation
ZNIEFF Type 1	Haie de Gachet (820030159)	1500 mètres au sud du site d'implantation
ZNIEFF Type 1	Carrière du bois des Pauvres (820030142)	3300 mètres à l'est du site d'implantation
ZNIEFF Type 1	Mares de Bas-Chassiers (820030240)	4700 mètres au sud du site d'implantation



ZNIEFF

La zone d'implantation du projet n'est pas dans l'emprise d'une **ZNIEFF**. Quatre ZNIEFF de type 1 se trouvent dans l'aire d'étude éloignée de 5 km.

La présence de ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée ne représente **pas de contrainte réglementaire particulière**. Elles sont identifiées ici comme révélatrices du **potentiel écologique** des environs du site d'implantation. Ces espaces nous incitent à être particulièrement vigilants lors de la recherche d'espèces remarquables.

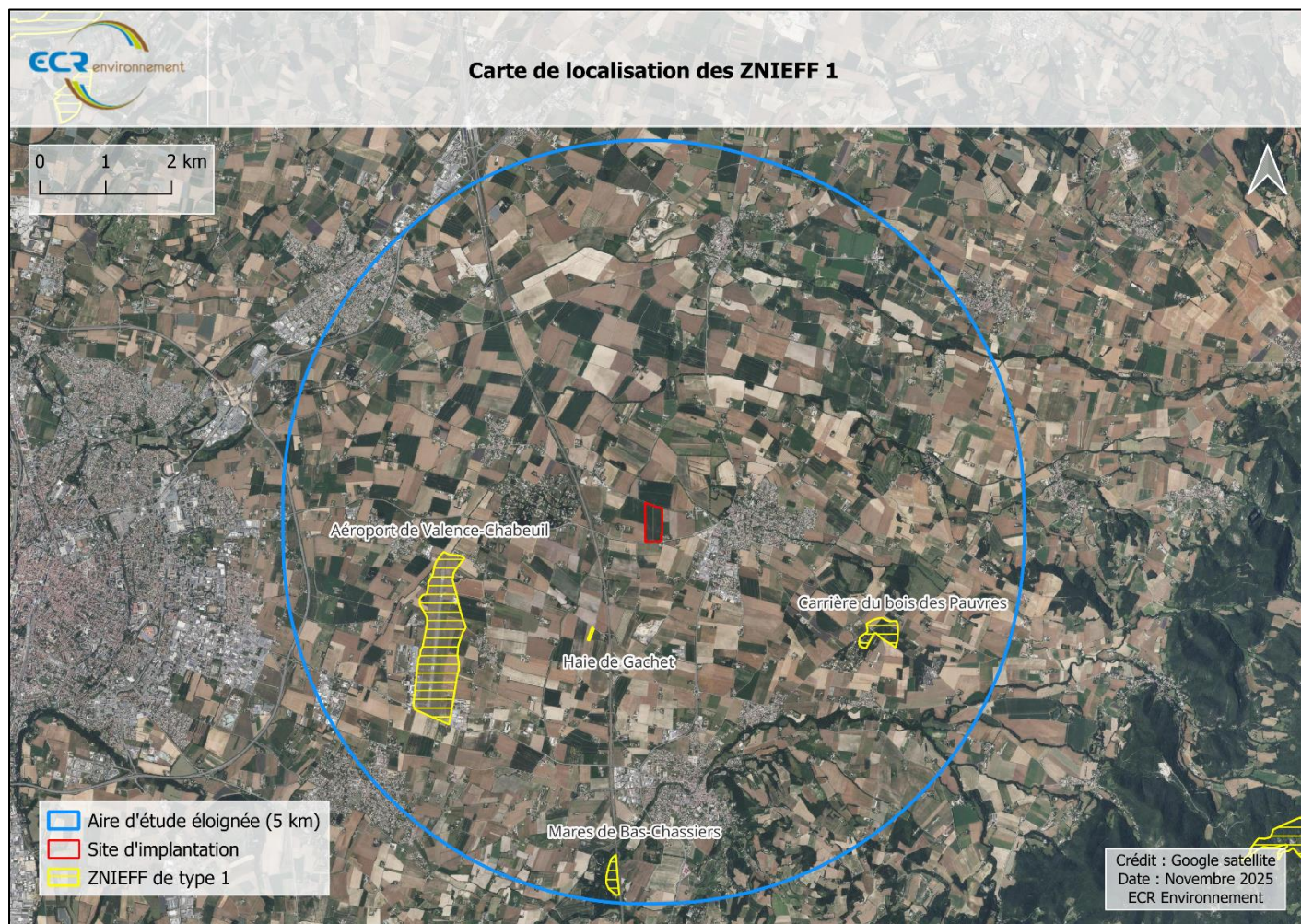


Figure 3 : Carte de localisation des espaces naturels remarquables

2 RESULTATS DE L'INVENTAIRE

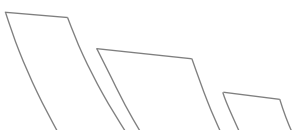
Les ressources bibliographiques mobilisées pour ce pré-diagnostic proviennent uniquement de la plateforme Biodiv'Aura expert, issue de l'INPN, qui mentionne **83 données** correspondant à des **espèces faunistiques** recensées dans un périmètre de **500 mètres** autour du projet. Aucune donnée de Flore n'est mentionnée.

Seules les données des dix dernières années ont été conservées, correspondant aux groupes des **oiseaux, des mammifères et des insectes**. Seules les groupes présentant des données d'inventaires ou bibliographiques sont présentés ci-contre.

Les données d'inventaire présentées dans ce rapport proviennent du **passage hivernal** réalisé le **18/11/2025**,

Dans ce rapport, les espèces citées comme « remarquables » sont entendues comme les espèces soit :

- A statut de conservation défavorable ($\geq$ vulnérable), quelle que soit l'échelle
- Protégées régionalement ou nationalement
- Figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux
- Figurant à l'annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore



2.1 Avifaune

Bibliographie

La bibliographie locale (Biodiv'Aura) mentionne **25 espèces** d'oiseaux dans les 500 mètres autour du projet. L'unique fournisseur de données est la LPO AURA. Parmi ces espèces, **11 ont été inventoriées** lors de l'inventaire hivernal.

Les 14 espèces non-détectées lors de l'inventaire comprennent **6 espèces remarquables** :

- Le Tarier des près : 1 donnée le 10/05/2019 - vulnérable France et AURA
- La Tourterelle des bois : 1 donnée le 23/07/2023 - vulnérables toutes échelles
- La Cigogne blanche : 1 donnée le 21/02/2021 - vulnérable AURA
- La Chardonneret élégant : 2 données le 13/11/2018 et le 15/07/2021 - vulnérable France
- Le Corbeaux freux : 3 données de 2013 à 2022 - vulnérable Europe
- Le Busard des roseaux : 1 donnée le 28/03/2021 - en danger critique d'extinction AURA

La **liste des espèces** présentée ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des statuts de conservation et de protection des espèces recensées, **tant dans la bibliographie que lors des prospections de terrain**.

Les espèces **surlignées en bleu** ont été observées à la fois lors de l'inventaire de terrain et dans les sources bibliographiques, tandis que les espèces **surlignées en orange** sont mentionnées uniquement dans la bibliographie. Les espèces **non surlignées** sont celles observées uniquement durant l'inventaire.

Tableau 3 : Liste des oiseaux recensées sur le terrain

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de Conservation				Statuts de Protection			Autres statuts		PI	Abondance	Statut biologique
		LRM	LRE	LRF	LRAURA	DO An.I	PN	CNPN	ZNIEFF	PNA			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	LC	LC	NT	NT						H	3	Hi
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	1	Hi
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	LC	LC	NT	CR	oui	Art.3				H	-	-
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	1	Hi
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	LC	LC	VU	LC		Art.3				H	-	-
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC	LC	LC	VU	oui	Art.3				H	-	-
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	LC	VU	LC	LC						H	1	Hi
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	LC	LC	LC	LC						H	1	Hi
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC	LC	LC	NT		Art.3				H	-	-
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	LC	LC	LC	LC						H	-	-
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	LC	LC	NT	NT		Art.3				H	2	Hi
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	LC	LC	LC	VU		Art.3				H	1	Hi
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	LC	LC	NT	CR	oui	Art.3		AURA		H	1	Hi
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	1	Hi
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	LC	LC	NT	NT		Art.3				H	-	-
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	LC	NT	NT	NT		Art.3				H	-	-

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de Conservation				Statuts de Protection			Autres statuts		PI	Abondance	Statut biologique
		LRM	LRE	LRF	LRAURA	DO An.I	PN	CNPN	ZNIEFF	PNA			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	LC	LC	LC	LC						H	1	Hi
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	1	Hi
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	LC	LC	VU	NT	oui	Art.3	OUI	AURA		H	1	Hi
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	-	-
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	LC	LC	LC	LC	oui	Art.3				H	-	-
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	LC	LC	LC	LC						H	-	-
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	LC	LC	LC	LC						H	1	Hi
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	1	Hi
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	LC	LC	DD	DD		Art.3				H	-	-
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	LC	LC	VU	VU		Art.3		AURA		H	3	Hi
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	1	Hi
Tarier des près	<i>Saxicola rubetra</i>	LC	LC	VU	VU		Art.3				H	-	-
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	VU	VU	VU	VU						H	-	-
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	LC	LC	LC		Art.3				H	-	-

LRM : liste rouge mondiale ; **LRE** : liste rouge européenne ; **LRF** : liste rouge nationale ; **LRR** : liste rouge régionale ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi-menacé ; **LC** : préoccupation mineure ; **DD** : données insuffisantes ; **NA** : non applicable ; **NE** : non évaluée ; **DO** : Directive Oiseaux ; **An.** : Annexe ; **Art.** : article ; **PN** : Protection Nationale ; **PR** : Protection Régionale ; **CNPN** : espèce listée Conseil national de la protection de la nature ; **ZNIEFF** : espèce déterminante ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ; **PNA** : Plan National d'Action, **PI** : Période d'inventaire ; **H** : Hiver ; **PP** : Printemps Précoce ; **PT** : Printemps Tardif ; **E** : Été ; **A** : Automne ; **1** : Peu abondant ; **2** : Abondant ; **3** : Très abondant ; **Hi** : Hivernant ; **M** : Migrateur ; **nN** : non Nicheur ; **Npo** : Nicheur possible ; **Npr** : Nicheur probable ; **N** : Nicheur certain.

[Espèces uniquement citées dans la bibliographie \(500 m autour du projet\)](#)
[Espèces citées dans la bibliographie et retrouvées lors de l'inventaire](#)

Les statuts de conservation des 16 espèces hivernantes sur site ne font ressortir de statut de conservation défavorable que pour le Milan royal : un seul individu a été observé en vol en bordure de parcelle. Cette espèce présente un statut vulnérable à l'échelle nationale en période d'hivernage et peut potentiellement s'alimenter dans la culture.

Le Pipit farlouse, bien que recensé en abondance sur le site, y est présent uniquement en tant qu'hivernant. Or, le statut de conservation « vulnérable » ne concerne que les populations nicheuses. Le statut actuellement attribué ne reflète pas la réalité biologique de l'espèce sur le site, où elle est seulement hivernante.

Le même constat s'applique au Goéland leucophaea (classé vulnérable en AURA en tant que nicheur), à la Grande Aigrette (en danger critique AURA en tant que nicheur) ainsi qu'au Corbeau freux (vulnérable en Europe en tant que nicheur).



La cartographie ci-dessous localise les **16 espèces d'oiseaux** détectées le **18/11/2025** :

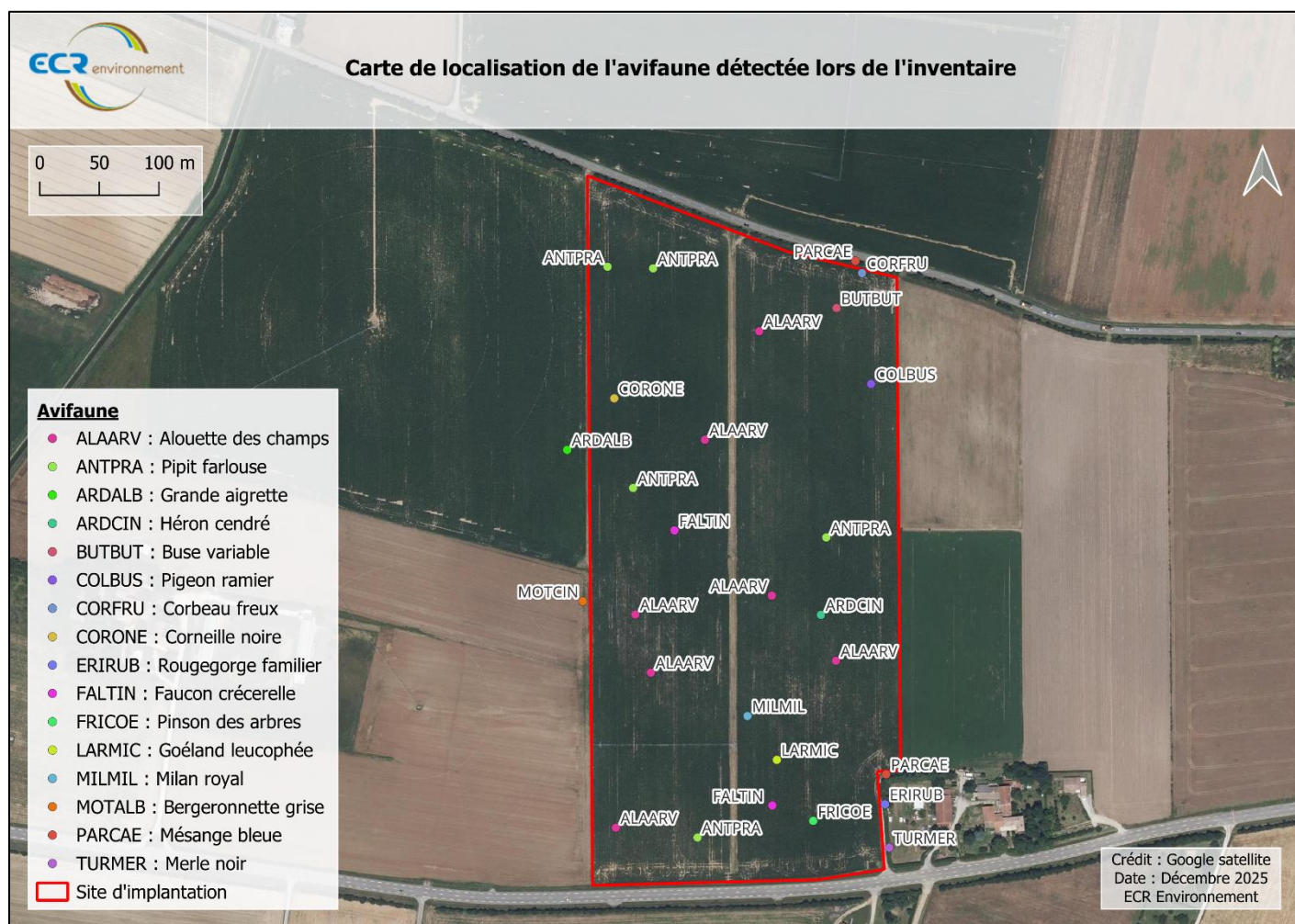


Figure 4 : Carte de localisation de l'avifaune inventoriée

2.2 Mammifères

Bibliographie

La bibliographie locale (Biodiv'Aura) mentionne **6 espèces** de mammifères. L'unique fournisseur de donnée est la LPO AURA.

Deux espèces mentionnées dans la bibliographie sont remarquables, car elles sont protégées nationalement par l'article 2, qui vise à préserver à la fois les individus et leurs habitats :

- Le Hérisson d'Europe : 5 données de 2013 à 2021
- L'Ecureuil roux : 1 donnée 02/06/2018

La **liste des espèces** présentée ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des statuts de conservation et de protection des espèces recensées, **tant dans la bibliographie que lors des prospections de terrain**.

Les espèces **surlignées en bleu** ont été observées à la fois lors de l'inventaire de terrain et dans les sources bibliographiques, tandis que les espèces **surlignées en orange** sont mentionnées uniquement dans la bibliographie. Les espèces **non surlignées** sont celles observées uniquement durant l'inventaire.

Tableau 4 : Liste des mammifères recensés sur le terrain et dans la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de Conservation				Statuts de Protection		Autres statuts			PI	Ab	Statut biologique
		LRM	LRE	LRF	LRAURA	DH	PN	CNP	ZNIEFF	PNA			
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	LC	LC	LC	LC							1	-
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	LC	LC	LC	LC							1	-
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	LC	LC	NT	LC		Art.2					-	-
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	LC	LC	LC		Art.2					-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	LC	LC	LC	LC							-	-

LRM : liste rouge mondiale ; **LRE** : liste rouge européenne ; **LRF** : liste rouge nationale ; **LRR** : liste rouge régionale ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi-menacé ; **LC** : préoccupation mineure ; **DD** : données insuffisantes ; **NA** : non applicable ; **NE** : non évaluée ; **DH** : Directive Habitat Faune Flore ; **An** : Annexe ; **Art.** : article ; **PN** : Protection Nationale ; **PR** : Protection Régionale ; **CNP** : espèce listée Conseil national de la protection de la nature ; **ZNIEFF** : espèce déterminante ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ; **PNA** : Plan National d'Action, **PI** : Période d'inventaire, **H** : Hiver ; **PP** : Printemps Précoce ; **PT** : Printemps Tardif ; **E** : Eté ; **A** : Automne ; **Ab** : Abondance, **1** : Peu abondant ; **2** : Abondant ; **3** : Très abondant ; **nR** : Non Reproducteur ; **Rpo** : Reproducteur Possible ; **Rpr** : Reproducteur probable ; **R** : Reproducteur certain.
 Espèces uniquement citées dans la bibliographie (500 m autour du projet)
 Espèces citées dans la bibliographie et retrouvées lors de l'inventaire

Deux espèces ont été détectées et ne présentent pas de statut de conservation défavorable : le Blaireau européen (empreintes) et le Lièvre d'Europe (gîtes localisés dans les zones herbacées inter-parcellaires).

La cartographie ci-dessous localise les **2 espèces de mammifères** détectées le **18/11/2025** :

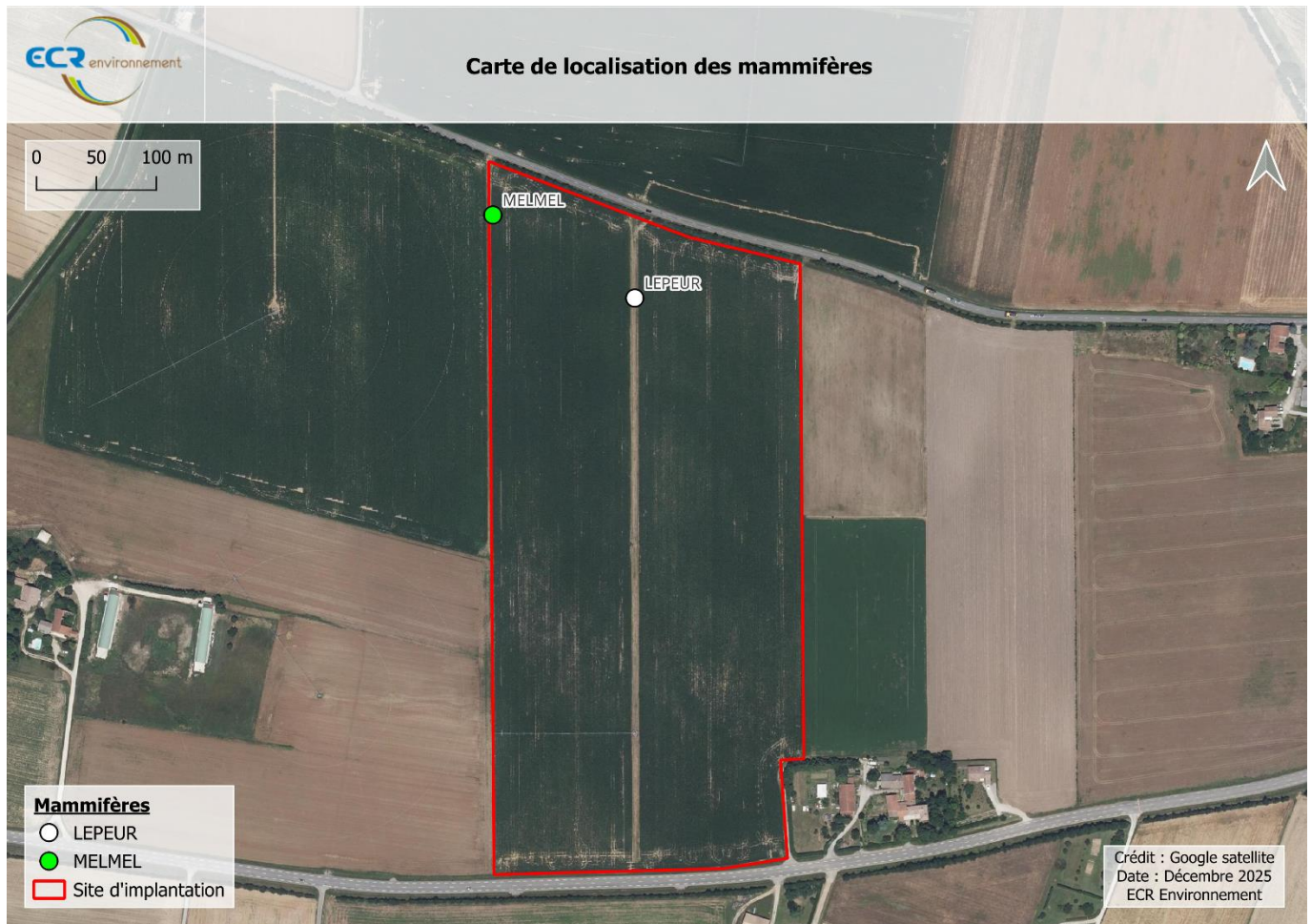


Figure 5 : Carte de localisation des mammifères inventoriés

2.3 Insectes

Bibliographie

La bibliographie locale (Biodiv'Aura) mentionne **2 espèces** d'odonates, non inventoriées du fait de la saisonnalité. L'unique fournisseur de donnée est la LPO AURA.

Parmi ces deux espèces, l'une est remarquable car elle bénéficie d'une protection nationale portant sur les individus (article 2) :

- L'agrion de Mercure : 1 donnée le 30/04/2025

La **liste des espèces** présentée ci-dessous permet de visualiser l'ensemble des statuts de conservation et de protection des espèces recensées **dans la bibliographie**.

Tableau 5 : Liste des insectes recensés dans la bibliographie

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statuts de Conservation						Statuts de Protection			Autres statuts		PI	Ab	Statut biologique
		LRM	LRE	LRF	LRPACA	LRRR	LRA	DH	PN	CNPN	ZNIEFF	PNA			
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>	LC	LC	LC	LC	LC	LC				AURA		H	-	-
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	VU	NE	LC	LC	LC	LC	A II	Art. 3		AURA	OUI	H	-	-

LRM : liste rouge mondiale ; **LRE** : liste rouge européenne ; **LRF** : liste rouge nationale ; **LRR** : liste rouge régionale ; **CR** : en danger critique ; **EN** : en danger ; **VU** : vulnérable ; **NT** : quasi-menacé ; **LC** : préoccupation mineure ; **DD** : données insuffisantes ; **NA** : non applicable ; **NE** : non évaluée ; **DH** : Directive Habitat Faune Flore ; **An** : Annexe ; **Art.** : article ; **PN** : Protection Nationale ; **PR** : Protection Régionale ; **CNPN** : espèce listée Conseil national de la protection de la nature ; **ZNIEFF** : espèce déterminante ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) ; **PNA** : Plan National d'Action, **PI** : Période d'inventaire, **H** : Hiver ; **PP** : Printemps Précoce ; **PT** : Printemps Tardif ; **E** : Été ; **A** : Automne ; **Ab** : Abondance, **1** : Peu abondant ; **2** : Abondant ; **3** : Très abondant ; **nR** : Non Reproducteur ; **Rpo** : Reproducteur Possible ; **Rpr** : Reproducteur probable ; **R** : Reproducteur certain.
 Espèces uniquement citées dans la bibliographie (500 m autour du projet)

De manière générale, le site apparaît peu attractif. Il s'agit d'une parcelle en monoculture intensive de maïs. Il convient toutefois de rappeler que les enjeux ne peuvent pas être évalués sur la base du seul passage hivernal, les données relatives à la reproduction des espèces n'ayant pas été recueillies.